



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION ET
CERTIFICAT DE PUBLICATION
RÈGLEMENT N° 1759-03**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1759-03 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre n° 1759 (RMH 460) afin d'ajouter des dispositions relatives à la consommation de boissons alcoolisées dans les parcs Le 405 et de la Maison-Valois et à l'interdiction de fumer dans les parcs municipaux

a été adopté par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 3 septembre 2024.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 4 septembre 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca